

■ Mode d'emploi – Régler une aide numérique à domicile avec le CESU

1. Créer votre compte CESU

Si vous n'avez jamais utilisé le CESU, rendez-vous sur le site officiel : www.cesu.urssaf.fr
Créez votre compte employeur particulier (procédure gratuite). Vous recevrez un numéro d'employeur et un accès personnel.

2. Définir la prestation

Avec moi, vous convenez du tarif et de la durée. Exemple : 1 séance d'aide numérique = 60 €.

3. Déclarer la prestation

Connectez-vous à votre espace CESU et saisissez le montant correspondant à la prestation (exemple : 60 €).

4. Régler la prestation

Une fois la déclaration validée, le CESU se charge de me verser la rémunération. Vous n'avez aucune autre démarche.

5. Profiter de l'avantage fiscal

Toutes vos dépenses en CESU ouvrent droit à 50 % de réduction ou crédit d'impôt.
Exemple : Dépense déclarée 60 € → Avantage fiscal 30 € → Coût réel 30 €.

Chaque année, vous recevez une attestation fiscale automatique à joindre à votre déclaration.

Montant déclaré	Avantage fiscal (50 %)	Coût réel
60 €	- 30 €	30 €